

# prêt immobilier et séparation

#### Par weena, le 14/02/2012 à 15:38

Bonjour,

Avec mon ex-concubine, nous avons construit une maison. Le terrain lui appartenait. Ayant fait travailler l'entreprise de BTP dont je suis gérant, nous avons mis l'ensemble des factures de construction à son nom afin d'éviter tout souci. J'ai également fait moi même de nombreux travaux.

Nous avons contracté 3 emprunts.

Deux en tant que co-emprunteur

Un en mon nom, mon ex-concubine étant caution.

A notre séparation, elle a souhaité garder la maison. Nous avons convenu oralement qu'elle assumerait les prêts.

En 2008, elle a cessé les remboursements de l'emprunt à mon nom. J'ai donc pris la suite. Je paye donc le remboursement de cette maison que je n'habite pas et qui ne m'appartiendra jamais.

Cette emprunt court jusqu'en 2015.

Existe-t-il une possibilité d'interrompre ces paiements? Je pose la question même si je suis assez pessimiste...

Merci par avance de vos contributions, Cordialement,

## Par **youris**, le **14/02/2012** à **16:03**

bjr,

la maison appartient donc à votre ex concubine.

vous vous êtes mis dans la solution la plus défavorable en finançant un bien qui ne vous appartient pas et en plus en mettant les factures de travaux au nom de votre ex concubine. votre seule moyen de pression c'est d'arrêter de payer votre prêt, comme votre ex est caution, l'organisme de crédit va se retourner contre elle et si elle veut conserver la maison elle sera contrainte d'assurer son acte de cautionnement.

mais elle peut aussi cesser de payer les prêts pour lesquels vous êtes co-emprunteurs avec clause de solidarité.

à part une procédure judiciaire hasardeuse, je ne vois pas de solution à votre situation si votre ex maintient sa position. cdt

#### Par weena, le 15/02/2012 à 07:41

C'est bien ce que je pensais...

Je n'ai pas trop envie de partir en justice : il y a les enfants au milieu. Ils sont étudiants et à ma charge. Tout cela commence à peser lourd financièrement mais si au final, je leur ai transmis le message qu'il faut respecter ses engagements, éh, bien, j'aurai un peu gagné.

Merci pour votre réponse

### Par Louxor\_91, le 15/02/2012 à 16:45

[citation]si au final, je leur ai transmis le message qu'il faut respecter ses engagements, éh, bien, j'aurai un peu gagné[/citation] maigre consolation il est vrai mais que c'est beau !! et je suis sincère ! Bon courage à vous

J'accompagne totalement notre Loulou val de marnais
.....Et je suis également sincère
Sur un plan purement juridique, on ne peut démentir (comme d'hab) ici (quoique.....
) (couac rarement?), Youris
Avec Janus et Mentalits, ce sont les méritants "ténors juridiques habituels pratiquants "du plateau
Ek. L.